

La procédure pour l'élection du nouveau président est définie

Berne, 8 décembre 2011

Communiqué

La procédure pour l'élection du nouveau président est définie

Le point de presse de 17h30 est supprimé

La Conférence des présidents de partis cantonaux (CPP) du PLR a défini la procédure qui doit permettre au parti d'élire un président à la succession de Fulvio Pelli. Le conseiller national tessinois ne se représentera en effet pas à la charge qu'il occupe depuis sept ans. C'est le 21 avril 2012 que l'Assemblée des délégués du PLR élira le président ainsi que les vice-présidents du PLR. La CPP a aujourd'hui défini le calendrier du processus de candidature ainsi que le profil recherché pour la présidence. Une commission de sélection, présidée par l'ancienne conseillère nationale Martine Brunshawig Graf, contrôlera le bon déroulement de cette procédure.

L'ensemble des informations concernant cette succession (calendrier, profil, commission de succession) est disponible à ce lien: www.fdp.ch/präsidiumswahl.

Informations aux Médias: En raison de l'actualité liée à l'élection du Conseil fédéral, le point de presse prévu à 17h30 est supprimé.

Contacts:

* Martine Brunshawig Graf, a. conseillère nationale, présidente de la commission de sélection, 079 507 38 00

* Noé Blancpain, chef de la communication, 079 748 61 63

* Philippe Miauton, porte-parole, 079 277 68 41